

Réf : 002/08/12

15 août 2012

Bonjour à tous!

Votre association LSF a beaucoup grandi cet été : une centaine de nouveaux membres nous ont rejoints ! Preuve, s'il était encore besoin de le souligner, de l'importance pour tous de nous unir contre le déni de la Borréliose de Lyme...

Parmi les nouveaux venus, des malades atteints de la Borréliose de Lyme, des biologistes, des médecins, des naturopathes, des thérapeutes, et des personnes qui ne sont pas malades de Lyme mais connaissent un combat similaire dans leur maladie (hépatite, poliomyélite par exemple) et qui comprennent le nôtre. Car en effet la maladie est elle aussi sans frontières.

Un site Internet

Afin de mieux nous faire connaître, nous avons cet été créé un site Internet pour notre association : www.associationlymesansfrontieres.com

Vous pourrez y lire les dernières nouvelles, laisser un message, signer ou faire signer la pétition en cours, et partager sur Facebook. N'hésitez pas à communiquer cette adresse autour de vous !

Au Ministère.

Le 22 juin dernier nous avons adressé une demande d'audience à Madame la Ministre de la Santé : cette requête a été acceptée, nous serons reçus en délégation de médecins, biologiste, et malades, le 3 septembre à venir. Un dossier, qui appuiera les points clefs mentionnés au cours de l'audience, est en cours de constitution.

Une manif' !

Notre première action « physique » contre le déni aura lieu sous la forme d'une manifestation pacifique organisée à Strasbourg le samedi 15 septembre 2012. Elle débutera à 13h30 place Kléber, dans la vieille ville, et se terminera devant l'Agence Régionale de Santé, 2,8km plus loin. Nous souhaitons être très, très nombreux au cours de cette manifestation : ce sera peut-être l'occasion pour ceux qui habitent loin de l'Alsace, de venir y passer un beau weekend de fin d'été ! Vous trouverez en pièce jointe, toutes les informations relatives à l'organisation de cette manifestation.

AGO

Nous profiterons de votre présence, nombreuse, pour faire une Assemblée Générale Ordinaire des Membres de l'Association LSF le samedi 15 septembre 2012 à 15H, au restaurant « La Tête de Lard », 3 rue Hannong, à Strasbourg : la salle du restaurant est gracieusement mise à notre disposition pour ce faire, et nous en remercions vivement les propriétaires ! Cette réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Membres sera

l'occasion de faire plus amplement connaissance et d'échanger sur les presque 6 premiers mois de fonctionnement de l'association.

La Presse

... a abondamment parlé, cet été, de la Borréliose de Lyme :

- Revue NEXUS n° 81 de juillet-août : un excellent document de 26 pages, sur la complexité de la maladie ;
- Le Quotidien du Médecin, juillet 2012 ;
- Les DNA (Dernières Nouvelles d'Alsace), juin et juillet 2012 ;
- Le Point, juillet 2012
- Hebdi, dossier-choc de 6 pages en juin 2012
- Bien-être et Santé, juillet 2012
- Com4News, juillet 2012
- L'Alsace.fr , août 2012
- Magazine Santé, juillet 2012
- Principes de Santé, juin 2012
- Vous et votre Santé, juillet 2012
-

Nous ferons en sorte de continuer à être entendus !

Lyme en Europe

Notre association « sans frontières » a été adoptée chez certains de nos voisins :

- l'Allemagne, où Birgit Jürschik-Busbach a fait relayer notre pétition et la fait signer « en allemand » auprès de ses compatriotes ;
- la Suisse, la Lettonie, l'Italie, la Roumanie, la Pologne, et la Grande Bretagne nous ont contactés pour adhérer et relayer l'information.

Dans le futur...

Un Comité des Sages est en cours de constitution au sein de LSF. Composé de Scientifiques et de Médecins, il nous aidera à y voir plus clair, de façon scientifique et factuelle, sur ce qui passe dans le Monde autour de la maladie de Lyme.

D'autres projets d'actions ont été évoqués pour le futur, indépendamment de toute réponse que le Ministère voudra bien donner à notre demande de reconsidérer de manière urgente la problématique actuelle liée à la Borréliose de Lyme en France.

Nous avons également pris contact avec deux avocats pour conseil sur des actions juridiques futures, qu'elles relèvent des possibilités de LSF ou qu'elles soient en soutien de la part de l'association envers des personnes qui souhaiteraient engager une démarche dans ce sens puisque l'entrave au diagnostic et le non traitement des patients constituent un délit pénal.

LE BUREAU VOUS SOUHAITE UNE BELLE FIN D'ETE ET UNE BONNE RENTREE !